MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT:

RESTAURATEUR DE VEHICULES ANCÊTRES : TRAVAUX DE TÔLERIE

CODE DE L'UE : 25 15 01 U11 E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 205				

La présente demande émane du réseau :

X Organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	O Libre subventionné confessionnel
O Officiel subventionné	O Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau : Monsieur DIDIER LETURCQ, Directeur général adjoint Date et signature :

- 1. Finalités de l'Unité d'enseignement : reprises en annexe n° 1 de 1 page
- 2. Capacités préalables requises : reprises en annexe n°2 de 2 pages
- 3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Enseignement secondaire	X du niveau inférieur	O du -niveau supérieur
de	X Transition	O Qualification

- 4. Acquis d'apprentissage : repris en annexe n° 3 de : 1 page
- 5. Programme:
- 5.1. Etudiant Repris en annexe n°4 (2 pages)
- 5.2. Chargé de cours
- 6. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 5 (1 page)
- 7. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 (1 page)
- 8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes	Code fonction
Laboratoire de tôlerie	CT	Е	16	
Travaux pratiques de tôlerie	PP	С	80	
Part d'autonomie		P	24	
Total des périodes			120	

9. '	Га	bleau	de	concord	ance	(à	apı	orouv	er p	oar	le	Conseil	gén	éral)
------	----	-------	----	---------	------	----	-----	-------	------	-----	----	---------	-----	------	---

Re	prıs	en	annexe	n°	7	:	voir	8	Tei	ſ
----	------	----	--------	----	---	---	------	---	-----	---

10. Réservé au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale :

- a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :
- b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date: 16 décembre 2019.....Signature:

Date: le 19 février 2019

RESTAURATEUR DE VEHICULES ANCÊTRES: TRAVAUX DE TÔLERIE

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- CONCOURIR à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle;
- REPONDRE aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socioéconomiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- d'ACQUERIR des compétences techniques et des savoir-faire de base en tôlerie automobile;
- de REPARER des dégâts sur des véhicules ancêtres selon le mode opératoire approprié;
- de PLACER de nouveaux ensembles de tôlerie tels que le remplacement des ensembles par boulonnage, le remplacement des ensembles par soudage et boulonnage...;
- de DEPOSER, de REPOSER, de REGLER et d'AJUSTER divers accessoires simples et des matériaux d'isolation et d'acoustique par des techniques de fixation ;
- de NETTOYER, d'ENTRETENIR, de RANGER son matériel ainsi que l'environnement de son poste de travail;
- de DEVELOPPER des compétences de communication professionnelle, d'observation, de réflexion technique et de VEILLER au respect des procédures.

UE: Restaurateur de véhicules ancêtres: travaux de tôlerie - Version 2019-02-19

[Date]

Annexe 2 Page : 1

Date: le 19 février 2019

RESTAURATEUR DE VEHICULES ANCÊTRES : TRAVAUX DE TÔLERIE

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En français,

- LIRE un message simple, lié à la vie quotidienne, plus précisément :
 - LIRE couramment, avec une prononciation correcte et en respectant les pauses de sens correspondant à la ponctuation ;
 - REPONDRE à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites ;
 - CONSULTER des ouvrages de références familiers, tels que dictionnaires, annuaires, tables de matières ;
- ♦ S'EXPRIMER oralement et par écrit :
 - PRODUIRE des énoncés variés (informatifs, narratifs, injonctifs, expressifs), au message simple mais clair;

A l'oral, le débit sera fluide et la prononciation correcte.

L'écrit respectera les règles fondamentales d'orthographe, la ponctuation, les majuscules et l'écriture sera lisible.

En mathématiques,

- ♦ SAVOIR CALCULER:
 - MAITRISER le système de numération en base 10 ;
 - OPERER sur les nombres naturels et les décimaux positifs limités (addition, soustraction, multiplication, division);
 - CONNAITRE les produits de deux nombres naturels inférieurs à 10 ;
 - PRENDRE une fraction d'un nombre ;
 - CALCULER un pourcentage d'un nombre ;
- ◆ SAVOIR STRUCTURER l'espace et ses composants :
 - RECONNAITRE et DIFFERENCIER les solides et les figures planes classiques ;

Annexe 2 Page: 1

UE: Restaurateur de véhicules ancêtres: travaux de tôlerie – Version 2019-02-19

Date: 19 février 2019

RESTAURATEUR DE VEHICULES ANCÊTRES : TRAVAUX DE TÔLERIE

- CALCULER le périmètre et l'aire de ces figures planes ;
- CALCULER l'aire et le volume de ces solides ;
- dans un plan donné, CONSTRUIRE une droite parallèle (perpendiculaire) à une droite donnée ;

♦ SAVOIR MESURER:

- MESURER et CONSTRUIRE un angle à l'aide du rapporteur ;
- PRATIQUER les conversions de mesures de longueur, d'aire, de volume, de capacité, de masse, de durée, de monnaie et d'angle (cas simples).

2.2. TITRE POUVANT EN TENIR LIEU:

Le CEB.

Annexe 3 Page 1

Date : le 19 février 2019

4. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- en disposant de la documentation appropriée (photos, vidéos, fiches techniques, catalogues de fabricants, ...) et des consignes figurant dans un cahier des charges ;
- en disposant du matériel approprié, de l'outillage spécifique et des produits utilisés pour des travaux de restauration de véhicules ancêtres,
- en vue de préparer et de ranger son poste de travail et son environnement,
- dans le respect des règles de la législation liée à la restauration de véhicules ancêtres, d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie, de manutention et de l'environnement,
- dans le respect du temps imparti,
- en utilisant le vocabulaire technique adapté de la spécialité,
- en développant des compétences de communication,
- de REPARER des dégâts sur un véhicule ancêtre selon le mode opératoire approprié;
- de PLACER, en tout ou en partie, de nouveaux ensembles de carrosserie sur un véhicule ancêtre par boulonnage ou par soudure ;
- de DEPOSER, de REPOSER et d'AJUSTER divers matériaux d'isolation acoustique et des accessoires simples ;
- de REDIGER une fiche d'intervention permettant de suivre l'évolution des travaux sur un véhicule ancêtre ;
- de NETTOYER, d'ENTRETENIR, de RANGER son matériel et les produits utilisés ainsi que l'environnement de son poste de travail.

Pour la détermination du degré de maitrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le soin et la qualité du travail produit lors de l'intervention sur le véhicule ancêtre,
- l'exhaustivité des informations contenues dans la fiche d'intervention,
- la justification des connaissances technologiques dans la réalisation des travaux pratiques,
- le respect des normes de sécurité, d'ergonomie, de manutention ainsi que le degré de propreté du poste de travail et de son environnement.

Annexe 4	Page 1
	Date : le 19 février 2019

5. PROGRAMME DES COURS

L'étudiant sera capable :

- en disposant de la documentation appropriée (photos, vidéos, fiches techniques, catalogues de fabricants, ...);
- en disposant du matériel approprié, de l'outillage spécifique et des produits utilisés pour des travaux de restauration de véhicules ancêtres.
- en vue de préparer et de ranger son poste de travail et son environnement,
- dans le respect des règles de la législation de la restauration de véhicules ancêtres, d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie, de manutention et de l'environnement,
- dans le respect du temps imparti aux travaux pratiques de tôlerie,
- en utilisant le vocabulaire technique adapté de la spécialité,
- en développant des compétences de communication,

5.1. EN LABORATOIRE DE TÔLERIE :

- de DECRIRE et d'EXPLIQUER les différents matériaux (ferreux, non ferreux, plastiques) utilisés pour l'ensemble carrossé d'un véhicule ;
- de CONSULTER des modes opératoires de réparation et d'utilisation des différents produits de carrosserie.

5.2. EN TRAVAUX PRATIQUES DE TÔLERIE :

- de DEPOSER et de REPOSER selon le bon mode opératoire, les éléments de carrosserie à remplacer selon les constats posés et de les ranger dans les emplacements appropriés;
- de CONTROLER visuellement les éléments nouveaux (origine, adéquation au modèle) ;
- de REALISER le traçage de manière à éviter les rebuts (souci d'économie de matériau);
- d'APPLIQUER des techniques simples de fixation pour la dépose, la repose et l'ajustement de divers matériaux d'isolation et d'acoustique (boulonnage, collage, rivetage, vissage,...) selon le bon mode opératoire;
- de DEPOSER, de REPOSER et de REGLER des accessoires simples, des éléments de tôlerie tout en procédant aux ajustements nécessaires;

Annexe 4	Page 2
	Date : le 19 février 2019

[Date]

- de VERIFIER la bonne exécution des travaux de tôlerie avec le matériel adéquat;
- de REALISER des traitements anti-corrosion adaptés au véhicule ancêtre à réparer ;
- de DEPOSER des éléments mécaniques simples selon la bonne procédure;
- d'APPLIQUER les différentes techniques de sablage ;
- de REDIGER des fiches d'intervention selon des modalités définies par le Conseil des études ;
- de NETTOYER, d'ENTRETENIR et de RANGER son matériel et les produits utilisés ainsi que l'environnement de son poste de travail ;
- de TRIER les déchets et rebus selon le respect des règles de protection de l'environnement en vigueur.

Annexe 5 Page 1

Date : le 19 février 2019

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour les cours de « Travaux pratiques de tôlerie », il est conseillé de travailler avec deux étudiants par poste de travail.

Annexe 6 Page 1

Date : le 19 février 2019

7. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.